TRADUCTION FRANÇAISE DES STATUTS - A.R.T. Services

A.R.T. Services - Société en commandite simple.

Siège social : 9000 Gand, Noendries 41 boîte E.

Objet : Conseil aux entreprises et administrations en matière de planification, organisation, efficacité et contrôle; études d'opinion publique; activités générales d'audit; organisation de congrès et séminaires. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières liées directement ou indirectement à son objet. Elle peut également prendre des participations dans d'autres entreprises et accorder des garanties au profit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Durée : durée indéterminée.

Capital : 7.500 EUR représenté par 15 parts sociales entièrement libérées.

Gérance : assurée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, disposant des pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'objet social conformément aux statuts.

Exercice social : du 1er avril au 31 mars.

Assemblée générale : dernier jeudi de septembre à 10h00.

Répartition des bénéfices : décidée par l'assemblée générale avec accord unanime des associés commanditaires lorsque requis. Les pertes sont réparties dans la même proportion que les bénéfices, sans pouvoir excéder l'apport des associés commanditaires.

Dispositions transitoires : premier exercice clôturé le 31 mars 2008. Première assemblée générale en 2008. Reprise des engagements conformément à l'article 60 du Code des sociétés.

Premier gérant : Monsieur Gerrit Sarens, nommé pour une durée indéterminée avec pouvoir complet de représentation externe. Mandat exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Pour extrait : Maître Stéphane Vander Eecken, notaire.